



BEAUKHER INC.

Société de comptables professionnels agréés

Josée Beaucaire

MBA, CPA auditrice, CA, Associée

Jbeaucaire@bk-cpa.ca

www.bk-cpa.ca



TAXES À LA CONSOMMATION

OBNL - OB





PLAN DE LA FORMATION

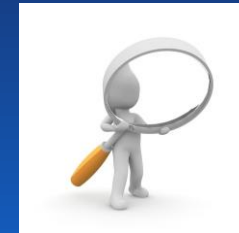
1. Inscriptions aux fichiers TPS & TVQ
2. Revenus taxables
3. Récupération de CTI & RTI
4. Remboursement de la TPS et TVQ
5. Remises de taxes aux gouvernements
6. Dépenses – Cas particuliers
7. Autres points:
 - a) Conservation des documents
 - b) Factures des fournisseurs
 - c) Travailleurs autonomes



INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

- Obligatoire:
 - si les revenus taxables sont de 50 000 \$ et plus

- Choix
 - si l'OBNL est considéré comme un « petit fournisseur »
 - sous le seuil du 50 000 \$





INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

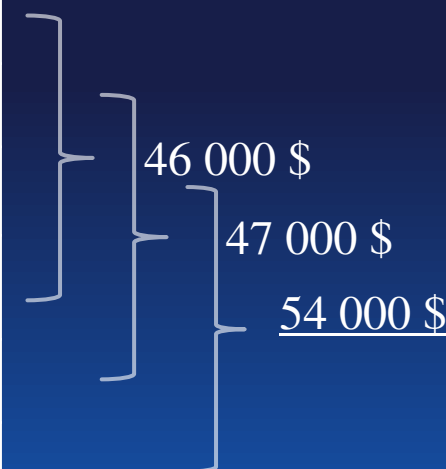
- Calcul du 50 000 \$
 - Dernier trimestre civil
 - Cumul des 4 derniers trimestres civils





INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ CALCUL DU 50 000 \$

Trimestres	Ventes taxables
Janvier à mars 2020	5 000 \$
Avril à juin 2020	11 000 \$
Juillet 2020 à septembre 2020	19 000 \$
Octobre 2020 à décembre 2020	11 000 \$
Janvier à mars 2021	6 000 \$
Avril à juin 2021	18 000 \$



Inscription le 1^{er} juillet 2021



INSCRIPTION AUX FICHIERS TPS & TVQ

- Obligation de facturer les taxes sur les ventes de biens et services



- Permet les récupérations de CTI & RTI



REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Subventions / contributions / dons	NON sauf si... Biens ou services en échanges	NON sauf si... Biens ou services en échanges
Commandites	Jamais	NON sauf si.... À grande échelle
Programmes récréatifs	NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins	NON si: principalement (+ de 50 %) pour le 14 ans et moins
Ventes de biens ou services	NON pour la plupart	OUI pour la plupart



REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Activités commerciales	OUI	OUI
Activités de financement – Vente de billets (repas, golf, spectacle...)	NON si...Une partie du prix du billet constitue un déductible aux fins de l'impôt	OUI
Activités de financement – Ventes de produits	NON sauf si... Sur une base régulière ou continue toute l'année	Oui sauf si.... 100 % par des bénévoles Prix de vente unitaire est ≤ 5 \$ Personne ne vend un bien similaire



REVENUS TAXABLES

Nature de revenus	OB	OBNL
Formation	OUI	OUI
Droits d'adhésion	NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion	NON sauf si... Les membres reçoivent un bien ou un service dont la valeur est de 30 % ou plus du prix de l'adhésion
Ventes au coût direct (coût + taxes de ventes non récupérées)	NON	NON



RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Définitions:
 - CTI : crédit de taxes sur intrant (TPS)
 - RTI: remboursement de taxes sur intrant (TVQ)
- 100 % des taxes payées (ou à payées) sur les dépenses directement liées aux activités commerciales





RÉCUPÉRATION DE CTI & RTI

- Dépenses non directement liées aux revenus taxables (loyer, téléphone, internet)
- La récupération se fait au prorata annuel:
 - revenus taxables / total des revenus
 - ex: $65\ 000\ \$ / 150\ 000\ \$ = 43\ \%$
Récupération de 43 % des taxes payées sur ces dépenses



REMBOURSEMENT DE LA TPS & TVQ

- OBNL
 - Revenus composés d'au moins 40% de financements publics
 - Remboursement de 50 % des taxes payées sur les achats non liés à des activités commerciales
- OB
 - 50 % des taxes payées sur toutes les dépenses



REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

OBNL

- 100 % des taxes perçues sur les ventes

Moins:

- CTI & RTI
- Remboursement au prorata des revenus des taxes payées sur les autres dépenses si – de 40 % de financement public

ou

- Remboursement de 50 % des taxes payées sur les autres dépenses si + de 40 % de financement public



REMISES DE TAXES AUX GOUVERNEMENTS

OB

- Obligatoire:
 - Méthode de calcul de la taxe nette
 - 60 % des taxes perçues sur les ventes
 - Aucun droit aux CTI & RTI sauf sur acquisitions d'immobilisations liées aux activités commerciales
- Doit faire le choix pour ne pas utiliser cette méthode



DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

➤ Frais de repas

- 50 % des taxes remboursables

➤ Billets d'avion



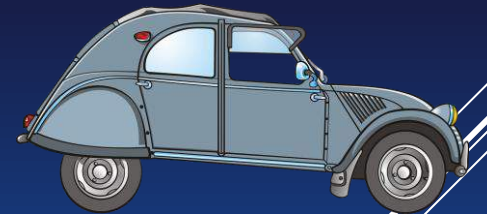
- Taxes de ventes incluses mais ne correspondent pas au \$ du billet / 1.14975
- Demander la facture détaillée



DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

COMPTES DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS

- Allocation pour le km
 - L'allocation inclut la TPS & la TVQ
 - ✓ \$ alloué / 1.14975
 - ex: 0.50\$ / km
 - $0.50\$ / 1.14975 = 0.43 \$$
 - l'allocation est de 0.43 \$ / km plus les taxes
- Taxis
 - Même calcul, avant le pourboire






DÉPENSES - CAS PARTICULIERS

- Assurances
 - Taxes de 9 % non remboursables

- Taxes municipales
 - Non taxables



AUTRES SUJETS

- Conservation des documents
 - 6 ans après la fin d'année
 - 31 mars 2020  1^{er} avril 2026
- Factures des fournisseurs
 - Libellées au nom de l'organisme
- Travailleurs autonomes
 - Seuil de 30 000 \$ de revenus taxables

AUTRES SUJETS

➤ Divulgarion volontaire



➤ Administrateurs

➤ Responsabilité conjointe et solidaire

➤ Attestation de la direction

- Les sommes dues aux gouvernements ont été payées et ce, dans les délais prescrits



RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Sport-études
 - Activités faisant partie du programme
Sports- Études Athlétisme sont non taxables,
ex : compétitions entre les écoles

- Peut-on se désinscrire ?
 - Un OBNL peut se désinscrire lorsque ses revenus taxables diminuent et sont inférieurs au seuil du 50 000 \$
 - mais doit avoir été inscrit minimum un an



RÉPONSES AUX QUESTIONS

- Quoi faire si l'OBNL organise, cette année, une activité taxable qui génère plus de 50 000 \$?
 - L'organisme doit s'inscrire comme percepteur de taxes lorsqu'elle ouvre ses inscriptions
 - La règle pour s'inscrire est « le jour suivant où le 50 000 \$ de revenus taxables est atteint »
 - Dans ce cas-ci, pour éviter qu'une partie des inscriptions soient taxables (après le 50 K\$) et l'autre non (avant le 50 K\$), il est préférable de s'inscrire avant.
 - L'organisme pourra se désinscrire un an après la tenue de l'activité en question



MERCI !